

REUNION DU 28 OCTOBRE 2011

Participations financières des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2010/2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc, pour l'année 2010/2011 :

- de demander à la commune de VOULON une participation financière totale de **17 492 €**
- de demander à la commune d'ANCHE une participation de **8 400 €**
- de demander à la commune de CEAUX-EN-COUHE une participation de **1 581.78 €**
- de demander à la commune de CHATILLON une participation de **1054.52 €**.

Dotation scolaire 2011 de la CCRC : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Région de Couhé a décidé, par délibération n°2011/04/26/22 du 26 avril 2011, le versement d'une dotation aux communes, basée sur le nombre d'enfants de 3 à 16 ans figurant sur leur état DGF (171 enfants pour PAYRE en 2011). A compter de cette année, il n'y aura plus de prise en charge des frais de transport périscolaire par la CCRC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la dotation scolaire de la CCRC, qui s'élève pour l'année 2011 à 2 649.91 €.

Subventions exceptionnelles pour les écoles : Monsieur le Maire donne la parole à Eric ZAHND et Emmanuel CHAIGNEAU, deux de nos instituteurs venus exposer leurs projets. Deux aides financières exceptionnelles sont demandées :

Pour la classe de CE1-CE2 : une subvention de 33 € pour la participation aux rencontres USEP86.

- Pour l'ensemble des classes : une subvention de 550 € pour une initiation aux danses et percussions africaines. Ce projet africain est établi en partenariat avec l'association CORPS PEAU R'AILES et inclut 80 séances de danses et de percussions avec les élèves. Un devis de 5550 € a été établi, et l'Association des Parents d'Elèves a accepté de prendre 5000 € à sa charge. Le spectacle de fin d'année sera sur le thème de l'Afrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de ces 2 subventions exceptionnelles aux écoles.

Taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement comporte une part communale (ex TLE) et une part départementale (ex TDENS et TDCAUE). La part communale et la part départementale sont instituées par délibérations respectives du conseil municipal et du conseil général.

Toutefois, pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS), la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit avec un taux de 1 %, Le conseil municipal avait la possibilité de modifier ce taux jusqu'à 5%. Soucieux de ne pas grever le budget de ceux qui veulent construire ou aménager le conseil a voté 1% pour l'année 2012.

Commission du personnel : Monsieur André DAVID a été temporairement embauché en remplacement de Jean-Paul BELLIN accidenté.

Compte tenu du retard accumulé depuis l'an dernier, suite à l'arrêt de longue durée de Jean-Luc GUIGNARD, nous avons décidé de prolonger son contrat jusqu'à fin décembre.

Commission CCAS : La fête de la pomme a été une grande réussite : 6300 € de recettes.

Information communautaire : La Communauté de Communes de Couhé a vendu les bâtiments de la Vallée des Singes pour 2 300 000 €.

Recensement : La population de notre commune sera recensée du 19 janvier au 18 février 2012. Deux agents recenseurs vont être recrutés par le conseil municipal.

Ces deux agents seront amenés à passer dans tous les foyers de la commune pour déposer des questionnaires sur votre logement et sur chaque personne y habitant. Dans un deuxième temps, ils passeront les récupérer et pourront éventuellement vous aider à compléter ces documents si vous avez rencontré des difficultés pour les remplir.

Chaque agent recenseur sera muni d'une carte sur laquelle figureront sa photo, le cachet de la mairie ainsi que la signature du Maire, Monsieur CLEMENT. Vous pouvez donc demander aux agents de vous montrer cette carte.

Nous vous rappelons que les questionnaires sont strictement confidentiels et que les données récoltées sont uniquement transmises à l'INSEE.

Les Affaires scolaires : Le 15 décembre dernier, la municipalité a offert un repas de Noël aux enfants de l'école ainsi qu'un goûter et des cadeaux à la garderie. Merci au personnel communal et aux parents qui sont venus prêter main forte pour le service des enfants.

Comme l'an passé, la commission des affaires scolaires et l'association des parents d'élèves organisent un carnaval le mardi 21 février, jour du mardi gras. A compter du mois de janvier, la construction du bonhomme va commencer. Les enfants de l'école de Voulon sont invités à venir participer au défilé qui aura lieu dans le bourg. Nous vous invitons tous à venir voir les enfants costumés défiler dans les rues ainsi que l'embrassement du bonhomme carnaval.

L'année scolaire sera marquée par un grand projet sur l'Afrique financé par l'APE et la municipalité avec au programme des initiations à la danse et aux percussions encadrées par les membres de l'association CORPS PEAU R'AILES. L'ensemble des élèves participera à ce projet et ils travailleront tout au long de l'année sur la culture africaine. Merci aux enseignants qui s'investissent énormément dans ce projet.

La Commission communication : Anna SARDET, Katia GUERIN, Chantal FERRON, Mayalène HERENGT et Pascal TINON, mes collègues de la commission communication et moi-même sommes heureux de vous offrir un guide pratique dans lequel vous trouverez le calendrier des fêtes de la commune, la liste des associations communales et d'autres renseignements utiles ainsi que la carte de visite de nos artisans et commerçants. Un merci tout particulier à Mayalène qui a créé de toutes pièces la maquette de ce document.

CCAS : (fête de la pomme) et l'APE (vide grenier) : Soleil et bonne humeur, la fête de la pomme a été un véritable succès. La foule des grands jours est venue chiner dès le matin en parcourant les nombreux stands du vide-grenier organisé par l'APE (Association des Parents d'Elèves) et a pu faire son marché auprès des producteurs installés sur la place.

Les visiteurs ont pu apprécier le travail des artisans d'art et nombreux autres stands. Cette année, il convient de remercier plus particulièrement la famille de Monsieur André BOUQUET, ancien adjoint décédé, qui nous à mis à disposition son pressoir ajoutant ainsi une touche particulière à cette manifestation.

Nous avons pu déguster un délicieux jus de pomme et les stands grimolles, beignets et sandwichs ont été dévalisés. Quand au repas poitevin, il a fait salle comble. Le groupe de musiciens « Les Débranchés » et Jacky Robin ont assuré l'animation.

Encore un grand merci aux bénévoles et à l'association des parents d'élèves qui nous a rejoint cette année. Rendez-vous est pris pour 2012 avec autant de réussite.

Repas des aînés : Dimanche 4 décembre se déroulait le repas des aînés offert par le centre communal d'action sociale à la salle des fêtes. 120 convives ont pu apprécier le repas préparé par « Le Panier Poitevin ». Cet après-midi était animé par Emilien qui nous a fait revivre les chansons d'autrefois. Comme à l'habitude, quelques convives ont pu pousser la chansonnette.

Le matin, les membres du CCAS et les élus ont porté un plateau-repas aux personnes de plus de 75 ans ne pouvant plus se déplacer.

La crise économique qui frappe aujourd'hui les entreprises du bâtiment, nous a permis d'obtenir des prix très avantageux, pour réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement des deux logements.

Réhabilitation des deux logements des Trémardières : Monsieur Bernard HUGAULT, notre maître d'œuvre avait estimé les travaux à 180 000 € hors taxes.

Après analyse des offres reçues, cette somme est tombée à 118 245,90 € hors taxes, les lots ont été attribués comme suit :

• Lot assainissement : LUSSON-RICHARD	10 440 €
• Lot enduit extérieur : CONTIVAL	13 000 €
• Lot plancher bois : CHAUVINEAU	16 064.55 €
• Lot menuiserie + cloisons : CHAUVINEAU	31 862.28 €
• Lot électricité : MERCIER	19 101.60 €
• Lot plomberie : GAUTIER	5 395 €
• Lot peinture : FP DECOR	10 003 €
• Lot carrelage revêtement de sol : GIRARD	12 379.47 €

Ces travaux seront financés par emprunt, qui sera entièrement couvert par les loyers.
La fin du chantier est prévue pour le 15 juin 2012.